

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 3 JUILLET 2024 à 19H00**



**N°069/2024 - Modification du temps de travail de deux postes à temps non complet d'ATSEM de l'école du village**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **2** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
Absents : **0** – Votants : **25**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 3 JUILLET**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **27 juin 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :**

**BOILEAU Marc** (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **MIRALLES Bruno** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Depuis la rentrée scolaire 2023, à titre expérimental, la commune mobilise deux ATSEM de l'école du Village pour assurer la surveillance des enfants durant chaque pause méridienne (de 11h45 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis). Pour ces deux agents communaux, l'intégration de cette nouvelle mission représente une augmentation de leur temps de travail hebdomadaire annualisé (29.75/35<sup>ème</sup> au lieu de 28/35<sup>ème</sup>).

Cette mission étant pérenne, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour actualiser le temps de travail afférant à ces deux postes.

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Le contractuel recruté devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur concerné. En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, l'autorité territoriale fixera le montant du traitement selon la grille indiciaire C2 – ATSEM principal de deuxième classe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240703-069-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024

Publication : 05/07/2024

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par la Commission "Education Enfance Jeunesse" le 27 juin 2024,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la suppression de deux emplois d'ATSEM à 28/35<sup>ème</sup> et la création en substitution de deux emplois d'ATSEM à 29.75/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois permanents (ci-annexé),

**DIT** que le présent emploi peut être occupé par un contractuel selon les modalités énoncées ci-dessus,

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire  
**Guillaume FAUVET**



Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240703-069-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024  
Publication : 05/07/2024

Service	Intitulé du poste	Famille	Catégorie	Spécialité	Nombre de postes	TE	TIME (Coût/h)	Observations
DIRECTION GENERALE	Directeur générale des services (DGS)	Administrative	A	Attachés territoriaux	1	1		Emploi fonctionnel
DIRECTION GENERALE	Directeur générale des services (DGS)	Administrative	A	Attachés territoriaux	1	1		
DIRECTION GENERALE	Directeur générale adjoint des services (DGA)	Administrative	A	Attachés territoriaux	1	1		
DIRECTION GENERALE	Assistant(e) de direction	Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	1	1		
POLE CULTUREL	Responsable du pôle culturel	Culturelle	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1		
POLE CULTUREL	Agent de médiathèque	Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	1	1		
POLE FINANCE RH	Responsable du pôle finance - ressources humaines	Administrative	B	Rédacteurs territoriaux	1	1		
POLE FINANCE RH	Agent comptable	Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	1	1		
POLE FINANCE RH	Gestionnaire RH/Comptabilité	Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	1	1		
POLE POPULATION	Responsable du pôle population	Administrative	B	Rédacteurs territoriaux	1	1		
POLE POPULATION	Agent Accueil/Etat civil/Funéraire	Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	1	1		
POLE POPULATION	Agent d'accueil	Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	1	1		
POLE POPULATION	Agent en charge de l'Action Sociale, du CCAS	Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	1		0,5	
POLE POPULATION	Agent en charge de l'urbanisme et du foncier	Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	1	1		
POLE POPULATION	Agent Vie locale/Communication		C	Adjoint administratifs territoriaux	1	1		Délibération n°008-2023
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	Agent en charge de la restauration scolaire/Refèrent temps méridien	Technique	C	Adjoint techniques territoriaux	1		0,51	Passage de 0,43 à 0,51 ETP à compter du 01/09/2024
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM		C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1		0,85	
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	1		
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0	0,9	
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	1		
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DES VAVRES	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	0	0,8	
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DU VILLAGE	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1		0,85	Passage de 0,8 à 0,85 ETP compter du 1er septembre 2024
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DU VILLAGE	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1		0,8	
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DU VILLAGE	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1		0,8	
POLE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE DU VILLAGE	ATSEM	Sociale	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1		0,85	Passage de 0,8 à 0,85 ETP compter du 1er septembre 2024
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoint techniques territoriaux	1		0,5	
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent d'entretien des bâtiments communaux		C	Adjoint techniques territoriaux	1	1		

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

001-210103446-20240703-009-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024

Publication : 05/07/2024

Centre de rattachement	Intitulé du poste	Spécialité	Classe	Titulaire	Postes vacants	Postes à pourvoir	Postes à pourvoir	Postes à pourvoir
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Directeur Pôle technique-logistique-sécurité	Technique	A	Ingénieurs territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Directeur adjoint du Pôle technique-logistique-sécurité	Technique	B - C	Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent technique en charge de la voirie	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent technique en charge de la voirie	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent technique en charge des bâtiments	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent technique en charge des bâtiments	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Agent technique en charge des espaces verts	Technique	C	Adjoints techniques territoriaux	1	1		
POLE TECHNIQUE, LOGISTIQUE, SECURITE	Policier municipal	Police municipale	C	Agents de police municipale	1	1		
				<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>7,36</b>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240703-069-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024  
Publication : 05/07/2024